

mutuelle et à améliorer la stabilité des marchés pétroliers. Les deux gouvernements se sont dits satisfaits du fonctionnement harmonieux de l'accord pétrolier conclu d'État à État. Ils ont reconnu que l'accord a bien résisté aux changements survenus sur le marché international, et que la confiance mutuelle reste la clé d'une relation solide et équilibrée. Leurs discussions sur le gaz naturel ont permis de passer en revue les possibilités de reprise du marché américain, ainsi que les plans de production gazière des deux pays. Les ministres ont reconnu que la coopération en matière d'échanges énergétiques devrait être élargie et renforcée par des échanges d'informations sur les techniques pétrolières, charbonnières et nucléaires, pour autant que le permettent les perspectives économiques.

Les ministres ont rappelé la longue tradition de coopération bilatérale et de commerce entre le Canada et le Mexique dans le domaine agro-alimentaire. Pour ce qui touche le commerce du cheptel et des produits de l'élevage, ils ont convenu que des représentants des deux pays établiraient immédiatement des contacts pour discuter du prix, de la qualité, de la quantité et d'autres conditions d'achat de génisses, et que l'opération serait appuyée par un programme de coopération technique.

Les ministres ont convenu que les échanges de produits agro-alimentaires des derniers mois entre le Canada et le Mexique n'avaient pas atteint les niveaux souhaités en raison d'une situation économique internationale difficile. Le Mexique a réitéré son désir de promouvoir l'accroissement du commerce direct des produits agricoles entre exportateurs mexicains et importateurs canadiens.

Les ministres ont convenu que des échanges directs de fruits et de légumes seraient souhaitables, et la partie canadienne a renouvelé son offre de former des techniciens mexicains aux techniques d'inspection appropriées.

Les ministres ont renouvelé l'arrangement de fourniture et d'achat de produits agricoles.

Les ministres ont discuté des arrangements internationaux régissant la pêche du thon. Ils ont convenu de la nécessité de tenir, au début de 1984, des discussions bilatérales sur diverses questions liées aux pêches, dont la conservation et l'exploitation du thon ainsi que la pêche au-delà de la limite des 200 milles sur le plateau continental.

Les ministres ont discuté des arrangements d'extradition entre le Canada et le Mexique. Ils ont convenu que les arrangements en vigueur sont désuets et que le processus de préparation d'un nouveau traité devrait être amorcé le plus tôt possible.

Les ministres des deux parties ont noté que l'Accord culturel signé en 1976 reste un cadre satisfaisant pour nos relations culturelles, et que la prochaine réunion du Groupe consultatif bilatéral établi par l'Accord est censé se tenir en mars 1984.